

## PROTECTION D'UNE MARQUE EN SUISSE

<b>Langue de dépôt</b>	Français / allemand / italien
<b>Procuration</b>	Non exigée
<b>Catégorie de marques</b>	Individuelle, collective, de garantie
<b>Marque non enregistrée</b>	Protégeable à condition qu'elle soit notoirement connue au sens de l'art.6bis de la Convention de Paris
<b>Produits et services</b>	Classification de Nice
<b>Revendication de couleur(s)</b>	Possible mais pas exigée
<b>Recherche ex officio</b>	Non (motifs relatifs non examinés)
<b>Examen</b>	Examen formel et matériel quant aux motifs absolus de refus
<b>Durée d'examen</b>	Environ 4 mois (examen accéléré en un mois avec taxe additionnelle)
<b>Objection</b>	Délai de réponse de 2 mois (extensible)
<b>Publication</b>	Au moment de l'enregistrement
<b>Délai d'opposition</b>	3 mois à compter de la date de publication
<b>Durée de la protection</b>	10 ans à compter de la date de dépôt
<b>Prolongation</b>	Tous les 10 ans, délai de grâce de 6 mois
<b>Délai de carence</b>	5 ans à compter de la fin du délai d'opposition
<b>Cession</b>	Acte de cession ou déclaration de transfert Légalisation/notarisation non exigées
<b>Licence</b>	Contrat de licence ou déclaration de licence
<b>Mentions ou symboles courants</b>	Utilisation facultative des symboles <sup>TM</sup> ou <sup>®</sup>